



**Rapport de la mission
réalisée à Libreville sur**

**« Les institutions de formation des enseignants
en Afrique subsaharienne : comment contribuer
à l'amélioration de leurs capacités »**

**par Gaspard MBEMBA
Consultant UNESCO**

du 06 au 10 janvier 2003

Sommaire

I.	Étapes de la mission	p. 2
II.	Collecte des informations – Stratégie	p. 2
III.	Informations recueillies sur les capacités actuelles de l'École Normale Supérieure (ENS) et de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET)	p. 3
	□ Cadre institutionnel	p. 3
	□ Réalisation des missions – Gestion	p. 4
	□ Résultats aux examens – Publications	p. 10
	□ Les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions	p. 10
IV.	Exploitations des informations	p. 11
V.	Nos recommandations pour contribuer à l'amélioration des capacités	p. 15
VI.	Conclusion	p. 16
VII.	Remerciements	p. 16

La mission que l'UNESCO nous a demandé d'effectuer sur le thème « les institutions de formation des enseignants en Afrique subsaharienne : comment contribuer à l'amélioration de leurs capacités », s'est déroulée à Libreville, République du Gabon, du 06 au 10 janvier 2003.

Les termes de référence de la mission sont rappelés en annexe (annexe1).

Dans ce rapport nous présentons les différentes étapes de cette mission, les informations recueillies sur les capacités actuelles des deux institutions retenues, l'exploitation de ces informations et nos recommandations prenant en compte les besoins urgents recensés et l'impérieuse nécessité de mettre à profit cette mission pour la mise en réseau des établissements de formation des enseignants en vue d'accroître leurs capacités par une utilisation commune, rationnelle, des ressources et structures sous-régionales ou régionales existantes.

I. Étapes de la mission :

La journée du 06 janvier a été marquée par l'accueil par le point focal, Monsieur Alfred SAMBO Da SILVA, Directeur des Études chargé de la coordination de l'action pédagogique à l'École Normale Supérieure (ENS) de Libreville ; les visites de courtoisie au Directeur Général de l'ENS, Monsieur Jean Paulin AFFANE NGUEMA ; au Secrétaire Général de l'ENS, Monsieur Samuel NZE ; au Secrétaire Général de la Commission Nationale Gabonaise pour l'UNESCO, Monsieur Jean Marie BOUYOU ; au Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale, Monsieur Félicien MENDENE M'EKWA ; au Directeur Général de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) , Monsieur Jean Sylvain BEKALE NZE.

Ces premiers contacts ont permis de s'accorder sur le choix des institutions devant faire l'objet de cette mission et d'affiner le calendrier des rendez-vous (annexe 2) avec les responsables des administrations et des structures à visiter. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale a confirmé ce choix.

Ainsi, trois établissements ont été retenus : l'ENS, l'ENSET et l'École Normale des Instituteurs (ENI), avec une enquête plus approfondie sur le premier . Les établissements retenus ne font pas partie de l'Université Omar BONGO (UOB). La visite des facultés de l'UOB n'a pas été programmée parce qu'elles sortent à peine d'une longue période d'interruption de leurs activités pour raison de grève ; ensuite, l'Université Omar BONGO ne prépare pas à la licence d'enseignement et par conséquent, ne forme pas ses diplômés spécialement pour les besoins de l'enseignement.

La visite de l'ENI n'a pas pu avoir lieu malgré un rendez-vous ferme pris avec son Directeur : à notre arrivée sur les lieux, nous n'avons trouvé personne, semble-t-il en raison d'une grève des enseignants qui a paralysé les établissements du secondaire de Libreville durant tout le déroulement de notre mission. Cette grève a gêné également la rencontre avec les représentants des associations des enseignants qui s'est réduite à un échange avec un seul d'entre eux.

De même, nous n'avons pas pu obtenir de rendez-vous avec un représentant du Ministère du Plan et des finances pour de raisons inconnues.

Cependant, nous avons été reçus par les autorités du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur, à la commission nationale gabonaise pour l'UNESCO et à la représentation sous-régionale de l'UNESCO.

II. La collecte des informations – Stratégie :

La mission consiste à faire l'inventaire des capacités actuelles des institutions à travers les informations collectées sur les ressources disponibles, l'organisation et les mécanismes de gestion (administrative et pédagogique) mis en place pour l'exécution des missions confiées aux institutions et définies par les textes réglementaires, les priorités nationales, les engagements des autorités de tutelle ; à analyser ces capacités, dégager les réussites et les faiblesses et proposer des améliorations.

Le travail sur l'ENS a commencé dès le premier jour avec le point focal, par la collecte des textes de création et des textes organiques : loi n° 11/93 du 26 avril 1993 portant réorganisation de l'École Normale Supérieure ; décret n° 000651/PR/MENJSCF/ MENRS du 19 juin 1995 fixant les principes de fonctionnement de l'École Normale Supérieure et de ses cycles de formation et de perfectionnement ; arrêté n° 000024/MENCF/MESRS du 22 avril 1998 portant règlement intérieur de l'École Normale Supérieure ;

des informations sur la réalisation des missions.

Les fonctions et la place du point focal au sein de l'ENS, sa disponibilité entière pour la mission, ont facilité la collecte de ces informations.

Les journées suivantes ont été consacrées

- aux séances de travail,
 - o au niveau des ministères, avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale, Monsieur Félicien MENDENE M'EKWA, avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Monsieur Maurice BOUMA, avec la Directrice de l'Enseignement Supérieure, Mme OZOUAKI ;
 - o au sein de l'ENSET, avec le Directeur Général ;
 - o au sein de l'ENS, avec les Directeurs d'UFR, les Directeurs de recherche, les Chefs de Département et quelques enseignants de l'ENS en présence du Directeur Général, des séances spécifiques avec chacune des 4 UFR , avec l' Agent Comptable, Monsieur Ferdinand MBADINGA-MOMBO;
- aux visites détaillées des établissements : laboratoires, bibliothèques, salles de classe, ateliers, bureaux d'UFR et des départements, Campus numérique.
- à l'échange avec le représentant du syndicat des personnels de l'éducation nationale (SYPEN)
- à une première analyse et à l'exploitation des documents fournis par les différentes structures visitées
- à une première synthèse des informations sous forme de « pré-rapport » avec propositions de recommandations.

La dernière journée a été consacrée principalement à un échange avec les autorités de l'ENS sur le « pré-rapport » et sur les propositions de recommandations (annexe 3), à la rencontre avec le Représentant Sous-régional de UNESCO de Libreville, Monsieur Makhily GASSAMA et à une concertation avec Monsieur Vincent SECK, administrateur à la représentation sous-régionale, qui, tous deux, après avoir souligné l'importance de la consultation, nous ont conseillé, pour une exploitation judicieuse des conclusions, de privilégier les actions à caractère sous-régional et d'impliquer les commissions nationales.

III. Informations recueillies sur les capacités actuelles de l'École Normale Supérieure (ENS) et sur l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENST):

□ Cadre institutionnel :

1. **Sur les priorités nationales :** L'ENS a été créée pour une capacité d'encadrement efficient d'environ 300 élèves. Aujourd'hui, les priorités nationales demandent bien plus. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation Nationale annonce une restructuration de l'ENS avec augmentation des capacités d'accueil accompagnée de fonds suffisants et d'une politique volontariste de mesures incitatives pour attirer les jeunes, dans le but de réduire, à terme, le déficit chronique du secondaire (chiffré à 2287) en enseignants qualifiés et d'inverser, en faveur des nationaux, les statistiques du personnel enseignant dans le secondaire où les étrangers interviennent pour plus de 55% et aussi dans les disciplines telles que le français, l'arabe, l'allemand, les sciences où la présence des étrangers atteint 72%.

Une modification des capacités de l'établissement est déjà introduite à l'article 2 de la loi n° 11/93 du 26 avril 1993 suscitée qui ajoute aux missions de l'ENS, la formation des professeurs de l'enseignement technique assurée actuellement à (ENSET) conformément aux dispositions transitoires du décret n° 000651/PR/MENJSCF/MENRS du 19 juin 1995 suscité . Avec l'ouverture de nouvelles filières au cours de ces dernières années, ces capacités initiales d'encadrement sont largement dépassées.

En ce qui concerne l'ENSET, les ambitions de la tutelle, pour l'heure, sont limitées, en raison du faible nombre (5) des établissements techniques dans le pays et qui n'autorise pas la formation d'un trop grand nombre de diplômés qu'il serait difficile de placer comme cela apparaît déjà sur le terrain. Ensuite parce que l'ENSET est concernée également par le programme de la réforme des enseignements techniques et professionnels annoncée par la Banque Africaine de Développement (BAD) et qui va entraîner une remise à jour des filières imposée par l'évolution des corps des métiers pour adapter les formations aux besoins des entreprises. La tutelle attend de cette réforme une amélioration du niveau de recrutement des élèves pour permettre de consacrer davantage de temps à la formation pédagogique, du niveau de recrutement des

enseignants pour éviter les blocages observés actuellement dans la carrière des enseignants de cet établissement devant les exigences du système de promotion du CAMES, système de promotion qui, selon les autorités de tutelle, offre encore une garantie d'objectivité tant qu'il ne sera pas infiltré par la politique.

2. **Sur les missions des établissements** : l'E.N.S a pour mission la formation initiale des personnels enseignants du second degré général et normal, des personnels d'encadrement du premier et du second degrés. Elle a aussi les missions d'assurer le perfectionnement de ces personnels, de faire la recherche fondamentale et appliquée à l'éducation.

En formation initiale, l'ENS reçoit sur concours externe, des diplômés de l'Université (DEUG, Licence, Maîtrise, DEA) et les prépare, selon les cas, au certificat d'aptitude au professorat de collège ou de l'enseignement secondaire .

Pour sa mission de perfectionnement des personnels, l'ENS reçoit, sur concours interne, les fonctionnaires gabonais et les prépare aux diplômes professionnels énumérés plus loin dans ce texte.

Selon l'ordonnance n° 81/72 portant création de l'ENSET, les missions de cet établissement sont : la formation initiale des enseignants techniques de collège d'enseignement technique et professionnel et des enseignants techniques de lycée technique et professionnel, la formation permanente et le perfectionnement des enseignants techniques en activité, la formation à la recherche technologique, l'appui au développement.

Aujourd'hui, l'ENSET forme dans les disciplines suivantes :

En formation initiale : Génie civil, Électromécanique, Structures métalliques, Métiers du bois, Fabrication mécanique, Mécanique automobile, construction mécanique, installation sanitaire, Froid industriel ;

En formation continue : Bureautique, Cycle ingénieur en génie civil, électromécanique, cycle BTS en génie civil et en maintenance industrielle.

3. **Statut et tutelle des institutions** : l'ENS et l'ENSET, créées respectivement par l'ordonnance 59/71 du 4 octobre 1971 et par l'ordonnance n° 81/72, sont des établissements d'enseignement public, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière, placés sous la tutelle conjointe des ministères chargés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (Loi N° 11/93 suscitée et article 6 de l'ordonnance n° 81/72).

Les deux institutions sont logées dans des locaux qui leur sont propres et disposent d'espaces autonomes, situés en dehors de l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville.

□ **Réalisation des missions - Gestion** :

Pour réaliser leurs missions, les établissements ont l'organisation et le fonctionnement décrits ci-après :

4. **Organisation administrative** : La gestion administrative de l'ENS est assurée par les organes suivants : le Conseil d'Administration, la Direction Générale de l'établissement, le Conseil d'Orientation, l'Assemblée Générale des professeurs. Le Ministre de l'Éducation Nationale est président du Conseil d'Administration, le Ministre de l'Enseignement Supérieur en est le Vice-président.

L'ENS est dirigée par un Directeur Général secondé par un Secrétaire Général, trois Directeurs des Études, un Directeur de Stage, deux Directeurs de la Recherche, un chef de la Scolarité, un agent comptable.

Les projets de décisions importantes concernant la vie de l'établissement sont d'abord soumises à l'Assemblée Générale des Professeurs, ensuite aux journées pédagogiques, puis au Conseil d'Orientation et enfin au Conseil d'Administration.

De même, l'ENSET a un Conseil d'administration, ; elle est dirigée par un Directeur Général secondé par un Directeur des études, un Directeur technique, un secrétaire général et un gestionnaire comptable.

Personnels administratif technique et de service : L'ENS compte 7 fonctionnaires, 31 agents, dont 28 femmes, pris en charge dans les « fonds propres de l'ENS », 20 agents non permanents.

L'ENSET compte 29 agents du personnel administratif technique et de service dont 18 femmes (62%). Certains d'entre eux sont pris totalement en charge par le budget de l'établissement.

Budget : Depuis des années, le budget annuel de fonctionnement de l'ENS est de 275 millions de francs CFA : la contribution de l'État s'élève à 260 millions ; les ressources propres constituées uniquement des frais d'inscription, à raison de 35.000 FCFA par élève et par an, contribuent pour 15 millions sur la base des

effectifs d'il y a deux ans. Le Directeur Général en est l'ordonnateur. Deux agents du Ministère de finances sont affectés à l'ENS pour assister Le Directeur Général dans l'exécution du budget : le Contrôleur d'État et l'agent Comptable des Écoles. Celui-ci déplore les difficultés dans les procédures de décaissement. Le budget de fonctionnement de l'ENSET ne nous a pas été communiqué. Pour les deux établissements, le budget d'investissement est géré au Ministère.

Équipement pour la gestion administrative: à l'ENS, la plupart des services sont dotés en équipement informatique ; ce n'est malheureusement pas encore le cas pour la scolarité, un service créé depuis un an déjà et qui continue d'attendre son équipement, se contente, pour l'instant, d'une gestion semi-manuelle. Les autorités de l'ENS déplorent l'absence de logiciel sur la gestion, l'obsolescence du matériel de reprographie. La gestion est également informatisée à l'ENSET où l'on dispose, par ailleurs, d'une salle de reprographie assez performante.

5. **Organisation pédagogique** : l'ENS compte trois directions des études : une direction des études chargée de la coordination pédagogique, du cycle CAPES et des cycles des personnels d'encadrement du secondaire ; une direction des études chargée du cycle CAPC et des années préparatoires ; une direction des études chargée des enseignements et encadreurs du premier degré (primaire).

Pour la gestion pédagogique et de la recherche, l'ENS est également organisée en quatre unités de formation et de recherche (UFR) dirigées chacune par un directeur d'UFR : sciences de l'éducation, sciences humaines, lettres langues et arts, sciences.

Chaque UFR regroupe un certain nombre de départements dirigés chacun, par un chef de département : en 2002-2003, l'ENS compte au total 13 départements : guidance, didactiques, psychopédagogie, technologies nouvelles pour l'UFR sciences de l'éducation ; histoire-géographie, philosophie, Économie gestion et Documentation (comprenant trois filières : Sciences et techniques tertiaires, sciences économiques et sociales, documentation) pour l'UFR sciences humaines; français, anglais et Éducation artistique, Espagnol pour la filière lettres langues et Arts; Mathématiques-informatique, sciences naturelles, sciences physiques pour l'UFR sciences .

Chaque département est structuré en sections ayant chacune, à sa tête, un chef de section.

En collaboration avec les chefs de département et les chefs de section, les Directeurs des études supervisent le déroulement des enseignements, l'exécution des programmes de formation et les examens de fin d'année. Le rôle du Directeur de l'UFR est de gérer la recherche au sein de ses départements ; le chef de département a la responsabilité de gérer le fonctionnement pédagogique du département ; il coordonne les activités pédagogiques relatives à la formation des élèves ; le chef de section joue le même rôle que le chef de département, mais dans sa section.

Cycles, durée de formation, conditions d'accès et diplômes de fin de formation : L'ouverture des cycles se fait toujours sur la base des besoins en formation définis et exprimés par le ministère de l'éducation nationale qui fixe les quotas aux concours d'entrée, organise le concours interne et arrête la liste des candidats retenus, pourvoit, dans certains cas, aux besoins d'encadrement subséquents par le détachement en demi-services ou comme permanents, de certains cadres spécialisés de l'éducation nationale, crée les départements. En 2002-2003, l'ENS comprend 11 cycles dont nombreux sont de création récente :

- Le cycle des années préparatoires en mathématiques, sciences physiques et en français : ouvert aux bacheliers pour préparer, en deux ans, le concours externes d'entrée en cycle de professeur adjoint de l'enseignement secondaire,
- Le cycle de professeur adjoint de l'enseignement secondaire : ouvert sur concours externes à Bac +2 ou BAC +3 (DEUG, licence), pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de collège (CAPC) après deux années de formation ; sur concours internes aux instituteurs, pour l'obtention soit du certificat d'aptitude au professorat de collège (CAPC), soit du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement normal (CAPEN), après trois années de formation. Le CAPC comporte 7 options : anglais et éducation artistique, français, espagnol, histoire-géographie, mathématiques-informatique, sciences naturelles, sciences physiques
- Le cycle de professeur de l'enseignement secondaire : ouvert sur concours externe à Bac + 4 ou Bac +5 (maîtrise ou DEA), sur concours internes à CAPC + 5 ans d'expérience, et sur titre, aux admis au CAPC avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20 et ayant obtenu une moyenne académique annuelle égale

ou supérieure à 12/20 en CAPC I et en CAPC II, pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) après deux années de formation. Le CAPES comporte 11 options : anglais et éducation artistique, français, espagnol, histoire-géographie, documentation, sciences économiques et sociales, sciences et techniques tertiaires, philosophie, mathématiques-informatique, sciences naturelles, sciences physiques

- Le cycle de professeur adjoint d'école : ouvert sur concours internes aux instituteurs titulaires du diplôme d'instituteur et justifiant de 7 ans d'expérience pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du primaire (CAPP), après deux ans de formation
- Le cycle (en projet) de professeur de l'enseignement primaire, ouvert sur concours internes aux titulaires de CAPP et justifiant de 5 ans d'expérience, pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement primaire après deux ans de formation (CAPEP)
- Le cycle des conseillers pédagogiques du primaire et pré-primaire ouvert sur concours internes aux instituteurs titulaires du diplôme d'instituteur et justifiant de 7 ans d'expérience pour l'obtention du certificat de conseiller pédagogique pour l'enseignement primaire (CCPEP) après trois ans de formation
- Le cycle des inspecteurs pédagogiques du primaire : ouvert sur concours interne aux candidats titulaires du CCPEP et justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection du primaire (CAIP) après deux années de formation
- Le cycle des conseillers pédagogiques du secondaire : ouvert sur concours interne (réduit à une étude du dossier) aux titulaires du CAPES justifiant de 7 ans d'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat de conseiller pédagogique du second degré général (CCPSG) après deux ans de formation.
- Le cycle des inspecteurs pédagogiques du second degré général : ouvert sur concours interne (réduit à une étude du dossier) aux titulaires du CCPSG justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection du second degré général (CAISG) après deux ans de formation.
- Le cycle des attachés d'éducation et planification : ouvert par voie interne aux titulaires du diplôme d'instituteurs et justifiant de 7 ans d'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat d'aptitude à la gestion scolaire (CAGS) après deux ans de formation
- Le cycle des conseillers d'orientation : ouvert par voie externe aux titulaires de maîtrise de psychologie ou de sociologie ou de DEA et par voie interne aux détenteurs de licence de psychologie ou de sociologie et justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle pour l'obtention du certificat de conseiller d'orientation de l'enseignement secondaire (CCOES) après deux ans de formation.

Le concours interne est totalement géré par le Ministère : l'ENS reçoit uniquement les listes des admis. Le concours externe est organisé par l'ENS sur la base des besoins exprimés et des quotas arrêtés pour chaque session par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ainsi, en tenant compte des options, l'ENS délivre 26 diplômes professionnels. Ce qui exige, à coup sûr, une gestion méthodique.

En ce qui concerne l'ENSET, en formation initiale, les études sont organisées en deux cycles :

Le premier cycle, qui dure 3 ans, reçoit sur concours, en première année, les titulaires du baccalauréat F ou E et, après une année de préparation organisée par l'ENSET, les titulaires de BETI en Métiers du Bois, Mécanique Auto et Structures Métalliques, sur titre, en 2e année, les titulaires de BTS, DUT ou équivalents. La fin du premier cycle est sanctionnée par le certificat d'aptitude au professorat de collège d'enseignement technique (CAPCET) .

Le deuxième cycle, qui dure deux ans, ouvert directement aux candidats ayant obtenu le CAPCET et une moyenne annuelle de 12/20 en 2e et en 3e années du 1er cycle, aux titulaires de CAPCET justifiant d'une expérience professionnelle, et sur titre, en 1ère année, aux ingénieurs ; la fin du cycle est sanctionnée par le certificat d'aptitude au professorat de lycée d'enseignement technique (CAPLT).

Organisation de la formation : A l'ENS, la formation comporte des enseignements théoriques disciplinaires et professionnels et des stages pratiques. Le système de formation est modulaire : il y a des unités de valeur (UV) qui comprennent parfois jusqu'à cinq (5) modules. Ces modules ont une valeur pédagogique

indépendante les unes des autres. L'harmonisation des niveaux des étudiants admis en deuxième année de formation est assurée par l'instauration, en première année, d'un système dit « d'enseignements croisés » qui apporte les compléments disciplinaires en vue de combler les lacunes de la formation reçue avant le concours et de satisfaire ainsi à l'exigence de la bivalence obligée des filières telles que histoire-géographie, sciences naturelles, sciences physiques. Les enseignements professionnels par leur caractère transversal regroupent souvent plusieurs filières. Ce qui exige des salles de grande capacité qui font défaut aujourd'hui.

Les stages pratiques se déroulent uniquement dans les établissements du primaire et du secondaire de Libreville. L'ENS n'a pas d'établissement d'application propre. Il y a deux types de stages : le stage d'observation qui dure deux semaines et le stage en situation qui dure trois mois. La mise en stages pratiques est précédée d'une formation au laboratoire de micro-enseignement qui, en fonctionnement optimal, peut accueillir une vingtaine d'élèves par séance. Le nombre de séances nécessaires est aujourd'hui trop élevé et le personnel d'encadrement insuffisant.

L'ENS possède d'autres laboratoires pédagogiques pour les travaux pratiques : un en Chimie, un en physique, un en sciences de la vie et de la terre, une bibliothèque, trois salles informatiques dont les équipements sont aujourd'hui hors d'usage, un laboratoire de langues hors service. Pour la mise en place de la formation aux nouvelles technologies pour l'enseignement, l'installation d'un laboratoire d'informatique est en projet.

Les élèves, futurs professeurs d'anglais, passent impérativement toute leur première année dans un établissement d'un pays anglophone (actuellement, l'Afrique du Sud). Le Gabon étant partie de la Convention régionale d'Arusha sur la reconnaissance des études et certificats, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique, cette formation dans un pays étranger est financièrement prise en charge et reconnue par l'ENS qui accepte les bénéficiaires directement en deuxième année.

Les enseignements dispensés à l'ENSET se divisent en trois parties : les enseignements généraux, les enseignements scientifiques et les enseignements pédagogiques ; ceux-ci sont étalés tout au long de la formation. Les équipements des ateliers étant hors d'usage, les enseignements sont réduits à la théorie. Le renouvellement des équipements promis par la tutelle est vivement attendu.

Programmes des enseignements : Les programmes en vigueur à l'ENS sont, pour la plupart, ceux confectionnés avec l'aide de l'UNESCO en 1986 et revus en 1993-1994 dans le cadre de l'application de la loi n° 11/93 suscitée ; certains ont connus quelques aménagements çà et là, approuvés par les différentes instances de délibération de l'établissement, mais dans l'ensemble, ces programmes n'ont jamais fait l'objet d'aucun bilan. Leur évaluation est souhaitée par les enseignants.

A l'ENSET, les programmes s'élaborent en collaboration entre l'ENSET et les Ministères sur la base d'un cahier de charges présenté par le Ministère de l'éducation nationale. Ceux en vigueur actuellement sont à revoir dans le cadre des réformes en vue.

Mode d'évaluation : A l'ENS, les évaluations se déroulent dans les départements. En première année, les élèves sont évalués par le contrôle continu qui compte pour 75 % et un examen de synthèse qui compte pour 25%. En deuxième année, l'évaluation comporte le contrôle continu, une leçon présentée devant un jury au terme du stage pratique et un rapport de stage pour les CAPC, et un mémoire professionnel orienté vers les réalités pédagogiques du secondaire pour les CAPES . Les notes sont ensuite envoyées au service de la scolarité qui prépare les délibérations, dressent les procès-verbaux de délibération et prépare les bulletins.

A l'ENSET, les évaluations se font également sous forme de contrôle continu et des devoirs de synthèse à la fin de chaque trimestre

Classes pédagogiques : A la suite de l'introduction de nouvelles filières au cours des deux dernières années, l'ENS compte actuellement 77 classes pédagogiques que doivent contenir 28 salles de classe dont 9 (sur les dix construites en 2002) attendent encore d'être équipées en tables-bancs. Certaines classes pédagogiques, spécialement en années terminales, ne comptent qu'un étudiant. Au total, 31 classes (40,25%) comptent moins de 10 élèves.

L'ENSET compte, en 2002-2003, 35 classes pédagogiques, avec, en moyenne, un volume horaire hebdomadaire de 40 heures par classe.

Effectifs des élèves : De 579 en 2001-2002, les effectifs élèves sont passés, en 2002-2003, à près de 950 élèves dont 275 femmes (29%) répartis comme suit :

En sciences de l'éducation, première année : 179 dont 64 femmes (18,5%) ; deuxième année : 125 dont 34 femmes (27,2%) ; soit au total 346 dont 98 femmes (28,3%) ;

En sciences humaines : première année : 60 dont 16 femmes (26,7%) ; deuxième année : 41 dont 8 femmes (19,5%) ; soit au total 101 dont 24 femmes (23,8%)

En lettres langues et arts : préparatoires : 51 dont 22 femmes (43,1%) ; première année : 168 dont 72 femmes (42,9%) ; deuxième année : 101 dont 36 femmes (35,6%) ; soit au total 320 dont 130 femmes (40,6%)

En sciences : années préparatoires : 56 dont 3 femmes (5,3%) ; première année : 45 dont 10 femmes (22,2%) ; deuxième année : 56 dont 10 femmes (17,9%) ; soit au total 157 dont 23 femmes (14,6%) (cf Annexe 4 : tableau répertoire des filières et départements de l'ENS)

Il est évident que ces effectifs dépassent largement les capacités d'accueil initiales de l'ENS.

L'ENSET compte 195 élèves dont 15 femmes (7,7 %) .

Statut des élèves : Les fonctionnaires en perfectionnement à l'ENS et à l'ENSET sont salariés, les autres sont élèves fonctionnaires et bénéficient d'une bourse (« un pré-salaire ») (210.000 FCFA/mois pour les étudiants en CAPC /CAPCET; 270.000 FCFA/mois pour les étudiants en CAPES/CAPELT) nettement supérieure à celle de leurs collègues des facultés . En raison du montant de leur bourse, les élèves ont perdu le bénéfice des œuvres universitaires.

Personnel enseignant : L'ENS utilise 98 enseignants permanents dont 25 femmes (25,5%), 61 vacataires dont 36 femmes (59%). Il n'y a aucun professeur de rang magistral, près d'une dizaine seulement sont maîtres-assistants CAMES, tous les autres - titulaires soit d'un doctorat, soit d'un DEA, soit d'un DESS - sont au grade d'assistant. Les charges pédagogiques dépassent en général 11 heures hebdomadaires et sont jugées excessives. Le nombre élevé de vacataires prouvent bien qu'il y a insuffisance d'encadreurs.

En sciences exactes, il y a, en sciences physiques : 5 permanents dont 1 femme (en physique) ; 12 vacataires, aucune femme ; en mathématiques : 7 permanents dont 1 femme, 5 vacataires, aucune femme ; en sciences naturelles, il y a 9 permanents dont 2 femmes, 7 vacataires dont 2 femmes ; en sciences de l'éducation, il y a, en technologies nouvelles : 1 permanent, c'est une femme, 2 vacataires, l'effectif est complété par des collègues permanents relevant des autres départements de l'ENS ; en didactiques : 5 permanents dont 4 femmes, 13 vacataires dont 4 femmes ; en psychopédagogie : 4 permanents dont 1 femme ; guidance : 4 permanents dont 3 femmes, 5 vacataires dont 3 femmes ; en sciences humaines, il y a, en histoire-géographie : 17 permanents dont 1 femme, 1 vacataire ; en philosophie : 3 permanents, 3 vacataires, aucune femme ; en documentation : 7 vacataires, aucune femme ; en économie et gestion : 2 permanents dont 1 femme, 6 vacataires tous hommes, en lettres, langues arts , il y a , en études françaises : 12 permanents dont 3 femmes, 6 vacataires dont 2 femmes ; en anglais : 8 permanents dont 2 femmes ; en espagnol : 6 permanents dont 5 femmes, 3 vacataires dont 2 femmes .

Parmi les responsables, il y a une dame Directrice d'UFR de lettres langues et arts : Mme Eugénie EYEANG ; 5 sont chefs de département : Mesdames Jeanne-Berthe MAKAYA (espagnol), Liliane OGOWET (guidance), Fanta MAÏGA (didactiques), Yvette MOUSSOUNDA (psychopédagogie), Anasthasie OBONE MBA (technologies nouvelles).

L'ENSET compte 22 enseignants permanents dont 1 femme (4,5%), 61 vacataires dont 2 femmes (3,3%)

Statut des enseignants : Les deux établissements utilisent des enseignants permanents et des enseignants vacataires. Les enseignants permanents sont recrutés par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui gère leur carrière ; mais ils dépendent du ministère de l'éducation nationale en ce qui concerne les services.

Pour vulgariser l'utilisation de l'outil informatique, le Ministère de l'enseignement supérieur a offert un micro-ordinateur à chaque enseignant permanent.

La coopération française a retiré tous les coopérants français qui étaient en fonction dans ces deux établissements. Faute d'avoir formé des relais, ce départ a créé un vide réel au niveau de la technicité.

6. **Recherche** : L'ENS a aussi la mission de faire la recherche fondamentale et appliquée à l'éducation. Cette activité se déroule au sein des UFR dans les laboratoires ; elle s'impose à tous les enseignants de l'ENS, leur carrière étant liée aux inscriptions sur les listes d'aptitude du CAMES. On déplore des charges pédagogiques lourdes (en moyenne 11 heures hebdomadaires), qui laissent peu de temps à la recherche, l'absence de structure appropriée : quand elle peut avoir lieu, l'activité de recherche se déroule essentiellement soit dans les laboratoires des T.P, soit dans des locaux d'emprunt ; l'absence de fonds alloués à la recherche dans le budget de fonctionnement, d'abonnement à des revues spécialisées, que l'hébergement d'un Campus numérique par l'ENS n'ait été d'aucun bénéfice pour l'ENS .

a. *Organisation* : en matière de recherche, l'ENS a une Direction de la Recherche et de la formation dirigée par M. Nicolas MBA ZUE et compte aujourd'hui les laboratoires suivants :

- le laboratoire de psychopédagogie (LAPPED) de l'UFR de sciences de l'éducation, dirigé par Boureima GUINDO et qui compte 2 maîtres-assistants CAMES, 8 assistants Docteurs, 6 assistants DEA, 1 assistant DESS et des chercheurs extérieurs .
- le groupe de recherche en sciences humaines et sociales (le GRESHS) de l'UFR Sciences Humaines et Sociales , dirigé par Dieudonné MEYO-ME-NKOGHE et qui compte 3 maîtres-assistants CAMES, 7 assistants Docteurs, 1 professeur documentaliste, 1 conseiller pédagogique à l'Institut pédagogique national de Libreville.
- le laboratoire pluridisciplinaire des Sciences (LAPLUS), de l'UFR Sciences, dirigé par François EBA ; l'UFR Sciences compte 4 doctorants et 15 enseignants docteurs.

b. *Programmes, thèmes ou champs de recherche* : on travaille :

- Au LAPPED, sur l'évaluation, la guidance et l'éducation spécialisée, les technologies éducatives, la motivation scolaire et le transfert des apprentissages.
- Au GRESHS, sur formes et évolution de la sociabilité ; migrations et sexualité africaines ; conflictualité africaine contemporaine ; géographie du Gabon et développement durable ; économie et développement ; philosophie politique ; didactique des disciplines.
- Au LAPLUS, sur les argiles , les semi-conducteurs et bientôt sur le bois, avec M. EBA

c. *mise en œuvre, valorisation* :

- Au GRESHS , logés dans les locaux du micro enseignement, les équipes de recherche se consacrent principalement aux travaux allant dans la continuité de leur formation et à la didactique des disciplines.
- au LAPPED , les travaux en cours portent, en évaluation, sur la représentation et la pratique de l'évaluation en milieu scolaire ; en guidance, éducation spécialisée et orientation, sur l'état des besoins en matière d'enseignements spécialisés : des « journées de réflexion sur les enseignements spécialisés » sont projetés ; en technologies éducatives, sur les représentations des élèves et enseignants face à l'intégration de l'informatique à l'école et sur la formation des enseignants et stratégies innovantes.
- Au LAPLUS, un étudiant inscrit en D.E.A. à l'Université de Yaoundé travaille sur les argiles sous la supervision de M. EBA ; sur les semi-conducteurs, thème auquel se consacre M . EBA lui-même, deux projets d'articles ont été soumis récemment à la publication.

7. **Bibliothèque** : A l'ENS, elle est placée sous l'autorité du Directeur de la Recherche et de la formation; elle est animée par deux documentalistes, un magasinier et deux moniteurs. Elle est très fréquentée par les élèves. L'espace documentaire est formé d'une salle de consultation de 32 m², soit au maximum une capacité de 20 usagers pour un établissement qui compte près de 1000 étudiants aujourd'hui ; de deux magasins de stockage des documents d'une capacité de 7000 ouvrages. Le fonds documentaire compte 6000 ouvrages, 70 abonnements non renouvelés, soit presque la capacité de stockage limite de ce service ; la gestion est manuelle : il n'y a pas de matériel informatique ; il n'y a pas d'équipement de reprographie, ni de matériel multimédia, ni de système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB).

L'ENSET possède un embryon de bibliothèque réduit à une salle d'environ 15 m² et animé par deux agents (dont une femme) ; le fonds documentaire est insuffisant, rudimentaire.

8. **La formation continue** : à l'ENS, elle est ouverte au sein de la Direction des Stages et de la Formation Continue, pour la préparation aux différents concours d'entrée à l'ENS, le perfectionnement en langues et en techniques de laboratoire dans les matières scientifiques, le perfectionnement des formateurs.

L'ENSET propose tous les enseignements en formation continue en cours du soir ; elle assure par ailleurs une formation à distance pour la préparation à l'admission en première année et en CAPLT (4e année).

□ **Résultats :**

9. **Résultats aux examens - Publications :**

De 1971 à 2000, l'ENS a délivré 698 CAPC : 134 en anglais, 102 en français, 124 en espagnol, 197 en histoire-géographie, 36 en mathématiques-physique, 131 en sciences naturelles ; 513 CAPES : 113 en anglais, 86 en français, 74 en espagnol, 160 en histoire-géographie, 5 en philosophie, 21 en sciences économiques et sociales, 3 en physique-chimie, 2 en mathématiques, 65 en Sciences naturelles ; formé 255 conseillers pédagogiques, 121 inspecteurs du primaire (C. NZIENGUI DOUKAGA, 2002, Cahiers de la Chaire n° 2).

En 2001-2002, sur 579 inscrits à l'ENS - dont 157 femmes (27,1%) - il y a eu 524 admis en classe supérieure et aux diplômes de fin de cycle dont 152 femmes (29%); 159 admis aux diplômes de fin de formation dont 54 femmes (34%). Soit un taux de réussite global de 90,5%. En fin de formation, ce taux atteint 100% dans certaines filières. Par filière, on compte 51 CAPC : 14 en anglais, 16 en français, 4 en espagnol, 6 en histoire-géographie, 4 en mathématiques, 2 en sciences physiques, 5 en sciences naturelles ; 64 CAPES : 2 en anglais, 16 en français, 1 en espagnol, 11 en histoire-géographie, 8 en philosophie, 1 en Sciences et techniques tertiaires, 1 en sciences économiques et sociales, 17 en documentation, 0 en mathématiques, 2 en sciences physiques, 5 en sciences naturelles ; 41 conseillers pédagogiques; 5 inspecteurs du primaire. Soit, en définitive, 103 professeurs seulement.

Pour la même période (2001-2002), l'ENSET a diplômé 22 en CAPCET et 26 en CAPLT toutes options confondues. Une seule femme fait partie des lauréats. Dans l'ensemble, le taux de réussite moyen est de 95%.

Chaque année, tous les diplômés sont automatiquement recrutés par le Ministère de l'éducation nationale.

En matière de recherche, les principales publications sont les mémoires de fin de formation et trois articles du LAPED publiés dans les Cahiers de La Chaire (n°1 et n°2) et deux du LAPLUS.

10. **Appréciation sur la réalisation des missions** : Les appréciations des bénéficiaires de la formation (utilisateurs des diplômés, syndicat SYPEN) concernant la pertinence des missions, la réalisation de ces missions, leur intérêt pour le ministère, les principaux problèmes dans les relations de l'institution avec le Ministère, le degré de satisfaction, les améliorations souhaitées, indiquent que, malgré les conditions de travail difficiles, l'ENS travaille selon les desideratas de l'utilisateur, le ministère de l'éducation nationale qui estime en plus que le bon fonctionnement de l'ENS est nécessaire au développement de tous les secteurs.

Parmi les réussites dans la définition et la réalisation des missions, nous avons noté

- La cohérence entre l'expression des besoins du Ministère et le recrutement, chaque année, de tous les diplômés, sans influence des contraintes d'ajustement structurel; ce qui constitue de fait une voie sûre pour accéder à un emploi assuré. Le ministère déplore le trop faible nombre de diplômés formés surtout dans les disciplines scientifiques.
- Le fonctionnement de la mobilité des étudiants en anglais conformément à la Convention régionale
- La généralisation et l'encouragement de l'utilisation de l'outil informatique
- L'ENSET, en attendant la réforme annoncée, procède au recyclage de ses enseignants à l'étranger en utilisant son budget de fonctionnement et ses accords de partenariat.

□ **Les difficultés rencontrées dans la réalisation des missions :**

11. La réalisation des missions rencontre plusieurs types de problèmes dont les plus importants sont ceux liés aux conditions de travail, à la qualification et à la carrière des encadreurs, à l'insuffisance des crédits, parce que l'accroissement des besoins en formation du ministère qui a largement dépassé les capacités initiales d'encadrement de l'ENS n'a pas été suivies d'actions exigées par la satisfaction de ces besoins.

a. Les conditions de travail

Les locaux, construits pour l'encadrement d'environ 300 élèves ne répondent plus devant des effectifs triples ; il s'agit de l'amphithéâtre pour la réalisation des enseignements transversaux, des salles de classe, du laboratoire du micro enseignement, de la bibliothèque, des bureaux des enseignants, des laboratoires de recherche en sciences, en sciences de l'éducation où l'on ne trouve même plus où loger du matériel informatique déjà acquis. A ceci s'ajoutent l'insuffisance des équipements de tous ordres, du fonds documentaire, l'obsolescence de la cartothèque, l'obsolescence et l'insuffisance de l'équipement des laboratoires de T.P., l'extinction du laboratoire de Langues, l'inefficacité de la maintenance, les charges horaires excessives qui ne laissent que peu du temps à la recherche ; mais aussi le faible nombre d'enseignants permanents qualifiés pour assurer l'encadrement, d'agents à la bibliothèque et le trop faible niveau des effectifs d'un nombre non négligeable de classes pédagogiques qui réduit la rentabilité des ressources. Pour la couverture des besoins actuelles, il faudrait recruter des enseignants : au moins 10 en sciences de l'éducation, 7 en mathématiques, 6 en Sciences de la Vie et de la Terre, 16 en sciences physiques. Malheureusement on ne sait pas où les trouver.

b. La qualification et la carrière des enseignants:

La création de certaines filières se fait parfois sans personnel qualifié permanent pour l'encadrement ; comme s'il y avait improvisation, insuffisance ou absence d'études prospectives. Pour palier cette absence, le ministère de l'éducation nationale met, dans certains cas, en détachement auprès de l'ENS, les compétences requises, mais sans leur donner le statut des enseignants permanents de l'ENS.

Faute d'espace pour publier leurs travaux de recherche, la plupart des enseignants de l'ENS ont leur carrière bloquée, certains depuis plus de dix ans, puisqu'ils ne peuvent satisfaire les exigences de promotion du CAMES. Certains d'entre eux regrettent que les publications de l'UNESCO ne soient pas considérées par le CAMES.

Nous avons noté à ce sujet l'ignorance par nombre d'entre eux, du lancement des Annales de l'université Marien Ngouabi et des Cahiers africains de recherche en éducation.

L'absence d'enseignant de rang magistral dans l'établissement constitue par ailleurs un autre handicap de taille pour les besoins d'encadrement des autres, aggravé par l'impossibilité de multiplier les stages de perfectionnement, la rareté des opportunités de manifestations scientifiques locales ou sous-régionales.

Quant à ceux de l'ENSET, leur base de recrutement ne leur permet pas de postuler au CAMES.

Souvent, ces enseignants sont obligés de se résigner aux tâches d'enseignement, sacrifiant leur carrière. Ce qui est source d'un certain découragement, de démobilisation et peut entraîner une baisse de niveau.

c. insuffisance des crédits

De même, malgré l'ouverture de nouvelles filières et l'augmentation conséquente des effectifs, les crédits alloués n'ont pas connu de modification et naturellement ne suffisent pas pour faire face aux charges actuelles ; en plus il n'y a aucune amélioration dans les procédures de décaissement.

IV. Exploitation des informations :

Les informations recueillies sur les deux établissements permettent d'apporter des réponses aux interrogations qui accompagnent les termes de référence sur « les aspects de la formation des enseignants devant faire l'objet d'une évaluation ».

• Présentation d'ensemble

Les établissements de formation d'enseignants fonctionnent-ils de façon complémentaire ou existe-t-il des chevauchements dans leurs actions (ENS et Départements universitaires) ? Existe-t-il des plans et des engagements au niveau national pour atteindre les objectifs de développement ?

Les institutions sélectionnées pour l'évaluation, l'ENS et l'ENSET sont deux établissements publics d'enseignement supérieur professionnel, qui assurent une formation initiale et une formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire général et normal (pour l'ENS) et de l'enseignement secondaire technique (pour l'ENSET).

En formation initiale, le fonctionnement de l'ENS est formellement complémentaire de celui des

facultés puisque l'ENS reçoit sur concours externe les candidats titulaires du DEUG, Licence, maîtrise ou D.E.A. obtenus en facultés ; mais n'étant pas formés en vue de la poursuite de la formation donnée à l'ENS, ces candidats sont assujettis à des compléments disciplinaires en plus des UV professionnelles. Par contre, le fonctionnement du cycle préparatoire en Mathématiques, Sciences physiques et en français, constitue un chevauchement formel de l'ENS avec les facultés : les bacheliers entrent à l'ENS en première année préparatoire ; en fin de deuxième année préparatoire, ces élèves passent le concours externe ensemble avec les candidats titulaires du DEUG issus des facultés. Pour l'heure, ce chevauchement ne fait pas double emploi dans la mesure où il n'engendre ni pléthore, ni sous-emploi, encore moins la satisfaction complète des besoins ; il y a plutôt complémentarité par rapport à l'objectif de la satisfaction des besoins.

Certes, au niveau de l'encadrement, la mise en place concertée entre ENS et facultés des programmes complémentaires de formation des enseignants aurait l'avantage d'une meilleure utilisation des possibilités d'encadrement disponibles avec des effectifs raisonnables. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le fonctionnement actuelle de l'ENS satisfait au critère de pertinence parce qu'il obéit à des plans et des engagements au niveau national pour atteindre les objectifs de développement : il s'agit de remédier au déficit de 2287 enseignants du secondaire public et de remplacer à terme, au moins partiellement, le personnel expatrié par un personnel local. Ces engagements sont conformes au décret n° 000651/PR/MENJSCF/ MESRS (article 24) cité plus haut qui demeure d'actualité et seront confirmés par de nouveaux textes encore à l'étude .

- Les curricula et les programmes

- a. *Les conditions sont-elles réunies pour des activités de recherche, l'innovation dans les programmes et le développement des matériels didactiques ?*

Les enseignants, conscients de la stagnation de leurs pratiques pédagogiques, de leur carrière, cherchent effectivement – et n'ont plus tellement le choix - à s'informer et à se former sur les innovations de la pédagogie universitaire, à se consacrer aux activités de recherche. Mais certains indicateurs montrent que toutes les conditions ne sont pas réunies pour donner satisfaction à ces préoccupations. On peut citer le poids des tâches pédagogiques, l'absence de budget pour les activités de recherche des laboratoires, confirmant hélas ! l'opinion très répandue par certains partenaires selon laquelle les ENS n'ont pas à faire la recherche à moins de vouloir les transformer en « Facultés bis ». Comme s'il était possible de contribuer à l'amélioration de la qualité, de l'efficacité de ces institutions sans les impliquer elles-mêmes dans la détermination, l'étude, l'analyse et la maîtrise des facteurs qui conditionnent ces objectifs. Pourtant c'est peut-être la cause des limites de l'exploitation des nombreux travaux réalisés sur de telles institutions par des bureaux d'étude réputés compétents.

Sur les innovations pédagogiques à introduire pour l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques, notamment les nouvelles technologies de l'information, les enseignants se heurtent aujourd'hui à l'absence de logistique, de connexion à l'Internet, à la disparité de niveaux et aussi à l'insuffisance de formation dans l'usage de ces nouvelles technologies.

- b. *les compétences sont-elles disponibles et suffisantes pour atteindre les objectifs de développement et de qualité ?*

Les compétences qui existent sont – sans nulle doute - de qualité incontestable puisque la plupart des enseignants chercheurs sont titulaires de D.E.A et ou de doctorat, mais elles sont en nombre insuffisant, ensuite, elles sont peu disponibles pour la recherche en raison de leurs charges horaires pédagogiques supérieures aux horaires réglementaires : 8 heures pour un assistant, 7 heures pour un maître-assistant, 6 heures pour un enseignant de rang magistral . La réalité se situe généralement à 11 heures hebdomadaires sur 25 semaines. Ce qui laisse peu de temps à la recherche. Et il n'y a pas d'enseignant de rang magistral.

- c. *Les éléments pour l'amélioration de la qualité qui puissent prendre en compte les réalités culturelles et l'environnement régional et international ?*

L'exigence des autorités de tutelle de corriger le déficit du secondaire en enseignants qualifiés, la réforme projetée de l'enseignement technique qui prévoit la mise à jour des filières pour adapter les formations à l'évolution des corps des métiers, aux besoins des entreprises sont des opportunités pour l'amélioration de la qualité. Cette amélioration de la qualité devra être fondée sur les facteurs suivants : la qualification des enseignants et des techniciens, le niveau de recrutement des élèves en rapport avec le type de formation

visée, les programmes basés sur les compétences pour la satisfaction des besoins identifiés sur le terrain, les méthodes pédagogiques actives, le matériel didactique en quantité suffisante, les conditions d'encadrement avec des effectifs et des horaires raisonnables, l'absence de tension sociale, l'entretien des équipements pour garantir la répétitivité des conditions d'encadrement matérielles des différentes cohortes, l'adéquation avec les besoins des utilisateurs, mais aussi le prix à payer pour l'amélioration de cette qualité.

L'ouverture du département de technologies nouvelles de l'éducation, de la section documentaliste en vue de la gestion des CDI et de l'enseignement à l'initiation en informatique au lycée, les programmes de formation continue des enseignants, en présentiel à l'ENS, et à distance, en utilisant, si l'on peut, des CDI (en voie d'installation dans l'ensemble des 25 établissements du secondaire du pays) connectés à l'Internet, les projets de perfectionnement des enseignants dans les méthodes pédagogiques s'inscrivent dans cette préoccupation mondiale d'intégrer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il en est de même en ce qui concerne l'ouverture des filières de professeurs adjoints d'école et de professeurs de l'enseignement primaire, à l'image, d'après les responsables, des formations données actuellement dans les IUFM en France.

d. Quelle est la qualité des programmes pour l'alphabétisation, la science, la santé et l'environnement ? Y a-t-il un besoin pour la définition de standards minima régionaux pour les programmes de formation des enseignants dans ces domaines ?

En ce qui concerne l'alphabétisation, l'ENS et l'ENSET n'ont pas cette préoccupation ; c'est plutôt à l'ENI que nous aurions pu avoir une appréciation de ces programmes ; malheureusement, comme nous l'avons indiqué, la rencontre programmée avec cet établissement n'a pas eu lieu. Pour les autres programmes, les utilisateurs ne signalent aucune insuffisance imputable à une qualité contestable. Cependant, ils avouent, en ce qui concerne l'environnement, qu'en dehors de l'école nationale de l'économie forestière, l'enseignement de l'environnement n'intervient qu'au niveau post secondaire. Dans ce domaine, il y aurait besoin de définition de standards minima régionaux pour les programmes de formation des enseignants.

- Méthodes pédagogiques

Les méthodes sont-elles adéquates pour l'éducation aux valeurs, l'utilisation des technologies de l'information dans la formation, l'apprentissage tout au long de la vie ?

Les méthodes pédagogiques de formation des enseignants en vigueur mettent l'accent sur la participation, le dialogue, sur l'importance du modèle, l'éthique, la déontologie, le respect des horaires de travail, la ponctualité, la rigueur, la quête permanente de l'information et c'est à juste titre que l'amélioration des fonds documentaires est une exigence majeure pour les deux établissements. Les enseignants souhaitent effectivement introduire des innovations dans leurs pratiques pédagogiques, surtout ceux qui, au cours de leur formation, ont appris comment se servir des nouvelles technologies : usage du vidéo-projecteur, vidéo-conférence, informatique ; mais ils sont confrontés à l'absence des équipements adéquats. Cependant, il faut dire aussi que faute d'une politique de recyclage, certains ignorent même l'usage, le contenu et les avantages réels de ces innovations.

- Bibliothèques et équipements de recherche

a. De quel minimum d'équipements l'établissement a-t-il besoin pour atteindre le niveau normal de performance requis ?

On peut citer la connexion à Internet pour palier le vide occasionné par le transfert à l'UOB du Campus numérique logé actuellement par l'ENS, l'augmentation et la modernisation du fonds documentaire, l'équipement informatique pour l'informatisation de la gestion de la scolarité, de la bibliothèque, de la cartothèque, l'équipement informatique dans les laboratoires de recherche (au moins deux unités informatiques complètes et les logiciels appropriés par laboratoire) du département des technologies éducatives (50 micro-ordinateurs, 10 imprimantes, 3 scanners, logiciels de développement); l'équipement scientifique des laboratoires, l'abonnement aux revues scientifiques spécialisées, une unité de microédition pour donner un espace local à la publication.

b. Quel est l'état des infrastructures pour l'utilisation des technologies de la communication en vue d'accéder à une formation et une recherche de qualité ?

Pour avoir abrité jusqu'ici un Campus numérique l'ENS possède quelques infrastructures adaptées à l'utilisation des technologies de la communication ; mais le parc informatique des laboratoires de l'ENS est en partie hors service et doit être renouvelé, il en est de même pour l'équipement de reprographie, du

matériel scientifique. La construction de locaux spécialisés est souhaitée. Par ailleurs, il y a nécessité de palier le vide qui résultera imminent du transfert du CAMPUS au moment où l'établissement a grand besoin d'une connexion propre à l'Internet pour sa modernisation .

c. Quelles sont les relations avec d'autres institutions homologues à l'intérieur du pays et au niveau international ?

L'ENS n'entretient pas de relations définies avec les autres institutions homologues de la sous-région ; elle a cependant un accord avec l'Afrique du Sud pour la formation de ses élèves professeurs d'anglais en application de la Convention régionale d'Arusha sur la mobilité des étudiants ; elle espère en établir avec les ENS de la sous-région .

L'ENSET par contre a signé des accords avec ses homologues : au niveau régional, avec l'ENSET de Douala au Cameroun, l'École Nationale des Ingénieurs (ENI) de Bamako au Mali ; l'ENSET de Rabat au Maroc ; au niveau international, avec l'institut Schneider (France), l'ENS de Cachan (France), l'IUFM de Marseille (France), l'IUFM de Créteil (France), l'université de Laval (Canada), l'université de Sherbrooke (Canada) ; ces accords sont utilisés actuellement pour les stages de recyclage des enseignants de l'ENSET.

- Problèmes relatifs aux conditions de travail

a. Quel est le niveau de participation des associations d'enseignants dans la préparation des plans et des programmes des institutions de formation des maîtres ?

En dehors de la participation des enseignants permanents à l'Assemblée générale et aux journées pédagogiques réglementaires, les textes régissant le fonctionnement de ces établissements ne prévoit pas la participation des associations d'enseignants dans la préparation des plans et des programmes de ces institutions. Sur la question, le responsable syndical rencontré pense qu'en raison de leur connaissance du terrain, l'apport de ces associations devrait être significatif , donc souhaitable.

b. Quelles sont les conditions de travail des enseignants aussi bien dans le système formel que dans le système informel ?

Les enseignants sortis de l'ENSET et de l'ENS sont recrutés aussitôt et affectés dans les différents établissements publics de la République Gabonaise. Monsieur André NGOUELE OWONO, secrétaire général du syndicat des personnels de l'éducation nationale (SYPEN) qu'il nous a été donné de rencontrer, reconnaît que les diplômés de l'ENS ne font pas piètre figure sur le terrain, mais les conditions de travail sont difficiles : effectifs des classes élevés (60 élèves en moyenne), absence de documentation, d'équipement, isolement des zones rurales. Certains d'entre eux quittent la fonction publique et se retrouvent dans les établissements privés où les salaires sont généralement plus encourageants et les effectifs plus raisonnables ; des établissements qui ont l'avantage d'être basés surtout en zones urbaines.

- Équité dans le domaine du genre

Les statistiques présentées dans le présent rapport permettent d'apprécier l'implication des femmes dans les établissements de formation des enseignants visités. Parmi les étudiants, elles représentent, à l'ENS, 29% dans l'ensemble, avec une plus grande concentration dans les filières littéraires et en sciences de l'éducation (entre 23,8 et 40,6%) ; 7,7% à l'ENSET. Elles interviennent pour 25,5% et 4,5% parmi les enseignants permanents, pour 59% et 3,3% parmi les vacataires respectivement à l'ENS et à l'ENSET. Aux postes de responsabilité, l'ENS ne compte aucune femme parmi les directeurs des études, il y a une directrice d'UFR sur 4, 5 chefs de département sur 13. A l'ENSET, aucune femme n'occupe de poste de responsabilité. Ces chiffres montrent qu'il y a encore des efforts à déployer pour réduire les déséquilibres liés au genre, surtout dans les domaines scientifiques et technologiques, la gestion des institutions de formation des enseignants .

- Problèmes de gestion

Les principaux problèmes de gestion sont l'insuffisance d'équipement informatique, son absence au service de la scolarité de l'ENS, l'absence de logiciel de gestion, l'insuffisance – me semble-t-il – de formation sur l'utilisation efficace de l'outil informatique qui n'a pas encore supplanté les méthodes classiques de gestion manuelle, l'absence de maintenance, le retard dans le décaissement des fonds.

- Enseignement ouvert et à distance et possibilité d'utilisation des technologies de l'information dans tous les domaines ci-dessus mentionnés.

Cet enseignement est prévu dans les deux établissements dans les programmes de la formation continue, de recyclage des professeurs tuteurs et dans la préparation des concours d'entrée. L'enseignement à distance fonctionne déjà à l'ENSET, mais seulement avec l'imprimé. Il y a, à l'évidence, insuffisance d'information

sur les avantages que l'on peut tirer de l'enseignement à distance. Mais, l'ENS souhaite acquérir des équipements pour pouvoir bénéficier des vidéo conférences.

V. Nos recommandations pour contribuer à l'amélioration des capacités :

Il paraît important de souligner l'heureuse concordance des préoccupations de l'UNESCO pour cette consultation avec les priorités actuelles du gouvernement gabonais, coïncidence qui devrait engendrer la synergie qu'impose la mise en place des mesures susceptibles de contribuer effectivement et rapidement à l'amélioration des capacités pour une formation de personnel enseignant de qualité et en quantité suffisante.

Tenant compte des capacités actuelles, des insuffisances constatées, des priorités nationales, des avis des autorités et des enseignants en ce qui concernent les capacités d'accueil, les conditions de travail, de gestion, la qualification et la carrière des formateurs, la promotion des filières innovantes, les exigences d'équité, du nombre important des besoins à satisfaire, de la nécessité d'adapter la formation aux exigences d'un monde en mutation,

Le consultant recommande

□ Au Gouvernement gabonais,

De diligenter, avec l'aide de l'UNESCO, en mettant à contribution des compétences internes et externes, sur la base d'études prospectives et évaluations préalables, la restructuration et la modernisation de la formation des enseignants à l'ENS et à l'ENSET, devant se traduire notamment par la réhabilitation des structures existantes, la construction des nouvelles, l'acquisition de nouveaux équipements, la révision et l'élaboration de nouveaux programmes, la connexion à l'Internet, le recrutement de nouveaux encadreurs, la formation des encadreurs à l'utilisation des nouveaux équipements, la formation des techniciens à la maintenance, l'injection de financement conséquents.

De favoriser le perfectionnement et la promotion des encadreurs, par l'encouragement des activités de recherche avec allocation des financements nécessaires, le recyclage en présentiel et à distance, en donnant la possibilité, à certains enseignants du secondaire déjà utilisés par l'ENS, de s'inscrire en formations doctorales à la Chaire UNESCO de sciences de l'éducation de Brazzaville.

□ A l'UNESCO,

De soutenir le Gouvernement gabonais dans la restructuration et la modernisation de l'ENS et de l'ENSET.

D'aider à l'établissement effectif d'un réseau des institutions de formation d'enseignants, notamment les ENS et ENSET, au niveau de la sous-région et au niveau régional, par l'organisation, en 2003, des réunions de lancement du réseau sous l'initiative et avec le financement de l'UNESCO, en impliquant les ministères de tutelle, les principaux responsables des institutions, les Chaires UNESCO en sciences de l'éducation, et devant aboutir à la signature de protocoles de partenariat mettant en place des mécanismes d'échanges entre les institutions dans le but d'instaurer un partage rationnel rentable des compétences disponibles .

De donner à la Chaire UNESCO pour l'Afrique Centrale, dès 2003, en plus de sa mission de formateur de chercheurs en didactique, celle de servir d'instrument de promotion de la formation des enseignants du supérieur de la sous-région en pédagogie universitaire par la mise en place d'un programme de séminaires sous-régionaux et internationaux de formation dans ce domaine (au moins deux par an) à inscrire chaque année au budget de l'UNESCO, conformément au souhait unanime des enseignants et des autorités de l'ENS et de l'ENSET.

Comme besoin à satisfaire en urgence,

De réaliser, pour l'ENS, l'équipement du département des technologies éducatives et la formation d'un technicien à la maintenance

a.) en raison des nombreuses et inévitables implications de ce département dans les enseignements transversaux, la formation des documentalistes nécessaires à la gestion et l'animation des CDI des établissements du secondaire, l'enseignement à l'initiation à l'informatique, la formation continue des enseignants en fonction, anciens élèves de l'ENS, en présentiel, à l'ENS, et à distance, les programmes de perfectionnement des enseignants dans les méthodes pédagogiques ;

b.) par souci d'équité lié au genre, par égard à la dame qui a lancé et anime ce département avec une compétence, une détermination et une ferveur qui imposent admiration, considération et encouragement.

Pour l'ENSET, d'assister l'établissement par une aide au financement de la prise en charge du recyclage des six (6) enseignants programmés en 2003 dans les établissements partenaires du Sud.

Comme besoin en prendre en compte pour un financement extrabudgétaire :

De réhabiliter et d'équiper le laboratoire de langues de l'ENS afin de rendre de nouveau opérationnel cet outil de grande importance dans l'enseignement et dans la maîtrise de langues étrangères .

❑ **Aux commissions Nationales et à la Représentation sous-régionales de l'UNESCO**

Tenant compte de la demande récurrente des enseignants, et de ce qu'on ne peut espérer atteindre et maintenir la qualité de la formation des élèves avec un corps d'encadreurs qui n'a pas la possibilité de faire la recherche, de renouveler ses connaissances, qui frise la sclérose, la démobilité engendrée par la stagnation consécutive dans la carrière, de soutenir en tant que projet sous-régional dans le programme de participation, les formations doctorales et post doctorales de la Chaire UNESCO de sciences de l'éducation pour l'Afrique Centrale ouvertes aux chercheurs de la sous-région.

VI. Conclusion :

Nous venons de présenter les capacités actuelles de l'ENS et de l'ENSET de Libreville (Gabon) : quantitativement, elles sont restées les mêmes que celles prévues initialement pour un encadrement efficient d'effectifs et de filières bien moins nombreux et , avec les années, leur qualité s'est notablement détériorée. La demande actuelle dépasse nettement ces capacités. Comment améliorer ces capacités? Dans l'immédiat, il faut les amener à un niveau qui permette la réalisation des missions actuelles par la mise en œuvre des actions qui auraient dû précéder ou accompagner l'ouverture de nouvelles filières et l'accroissement des effectifs : augmentation des locaux, renouvellement des équipements pédagogiques, équipements et financement de la recherche, nouveaux recrutements d'encadreurs qualifiés; recyclage des encadreurs, utilisation des compétences disponibles dans les institutions homologues sous-régionales, augmentation du budget de fonctionnement . Actions à mener sous la responsabilité de l'État gabonais, en collaboration avec l'UNESCO. Pour la restructuration annoncée par les autorités de tutelle et la modernisation de l'établissement, il faut prendre les mesures préalables qu'imposent la réalisation d'un tel programme, y compris la prise en compte de la carrière des encadreurs et de l'intérêt des élèves . C'est le sens que nous avons voulu donner à nos recommandations.

VII. Remerciements :

Le consultant exprime ses sentiments de profonde gratitude aux autorités ministérielles, aux Directeurs généraux, aux Directeurs des études , Directeurs d'UFR et Chefs de Département et particulièrement au point focal, pour leur disponibilité totale qui a permis de réaliser cette mission .

Le consultant remercie également Le représentant sous-régional de l'UNESCO à Libreville, le Secrétaire de la Commission nationale gabonaise pour l'UNESCO pour leur accueil et pour leurs conseils.

Le consultant remercie enfin la Division de l'enseignement Supérieur de l'UNESCO, en particulier, son Directeur, le Professeur Seddoh, de l'avoir choisi pour participer à cette mission dont l'exploitation des résultats contribuera, sans nul doute, à une utilisation rentable des ressources pour une formation de qualité adaptée à un monde en perpétuelles mutations. Il saisit cette occasion pour réitérer sa disponibilité pour le suivi éventuel des conclusions de cette mission et pour d'autres tâches pour lesquelles sa contribution sera requise.

Fait à Brazzaville, le 5 février 2003.

Le Consultant de l'UNESCO

Gaspard MBEMBA